



# Rituel Citoyen mystère

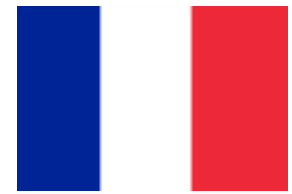
**Jules Ferry**, né le 5 avril 1832 à Saint-Dié et mort le 17 mars 1893 à Paris, était un homme politique français. De tendance républicaine, il s'oppose au Second Empire, puis aux gouvernements de l'Ordre moral pendant la présidence de Mac-Mahon. Accédant au pouvoir en 1879, il fait voter en 1881-1882, les lois scolaires rendant l'école gratuite, laïque et obligatoire. Il favorise également le développement des libertés publiques en France. Il mène également une politique coloniale active qui permet à la France de s'emparer de la Tunisie, de Madagascar, d'une partie de l'Afrique équatoriale et du Tonkin en Indochine. Il est contraint à quitter le pouvoir en 1885.

Source : wikipedia

Jules ferry



Français



## L'œuvre scolaire de Jules Ferry :

Les républicains triomphent politiquement des royalistes en 1879. Jules Ferry accède alors au pouvoir. De 1879 à 1885, avec quelques courtes interruptions, il sera ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et Président du conseil des ministres. Jules Ferry et les républicains pensent que l'installation définitive de la République ne pourra être certaine que lorsque la formation de la jeunesse échappera à l'Église catholique alors violemment antirépublicaine. Il fait expulser les jésuites et oblige les religieux des congrégations à demander l'autorisation d'enseigner aussi bien dans l'enseignement public que privé. Aidé par Camille Sée et Ferdinand Buisson il fait voter des lois sur la scolarisation des jeunes français. Alors qu'une très grande majorité d'enfants sont déjà scolarisés, Ferry obtient la gratuité de l'école primaire publique (juin 1881), la laïcité de l'école publique (mars 1882), et l'obligation scolaire jusqu'à 13 ans (mars 1882).

Beaucoup d'écoles portent son nom



## Le développement des libertés publiques :

Pour développer la démocratie le gouvernement Jules Ferry fait voter la loi sur la liberté de réunion (mai 1881), sur la liberté de la presse (juillet 1881). En 1884, une loi autorise la création de syndicats de salariés en France (le droit de grève existait depuis 1864). Également désormais les maires sont élus par les conseils municipaux des communes.

